



à la une

PLACEMENT ISR : RIEN N'ARRÊTE LA DÉFERLANTE ÉCO-RESPONSABLE

Le nombre de fonds labellisés ISR ne cesse de croître, avec plus de 600 fonds certifiés en France à fin 2020. État des lieux de l'investissement socialement responsable.

Une véritable lame de fond. Toutes les statistiques tendent à le démontrer : l'investissement socialement responsable (ISR) s'est durablement installé dans le paysage de la gestion d'actifs. Pas moins de 2.404 fonds communs de placement européens sont gérés en intégrant des critères extra-financiers à leur stratégie d'investissement, selon les données de Quantalys à fin 2020. C'est près de deux fois plus qu'une décennie plus tôt (1.278 fin 2010). Cette offre élargie a manifestement trouvé son public, avec des encours gérés de 1.200 milliards sur le Vieux Continent à fin 2020 par des fonds ISR. Ce montant a presque doublé en cinq ans et quadruplé en dix ans, après une envolée de 27% rien qu'en 2020, soit 255 milliards de plus qu'à fin 2019.

ENVOLÉE DE LA COLLECTE EN 2020

L'effet marché (lié à la revalorisation des cours de Bourse) n'est pas le principal facteur. « Ces 255

milliards ont été alimentés par 174 milliards d'euros de collecte, contre une moyenne annuelle de 25 milliards sur 10 ans, constate Jean-François Bay, directeur général de Quantalys. L'année 2020 marque une bascule pour la gestion ISR. Si la tendance se poursuit, ce qui semble se confirmer au cours des deux premiers mois, les fonds ISR devraient collecter près de 300 milliards d'euros cette année ».

Au-delà de ces chiffres, Jean-François Bay constate que la collecte s'oriente principalement sur les fonds les plus engagés. « *L'engouement porte sur les fonds dont l'intensité ISR est la plus forte plutôt que sur les fonds tièdes* », relève-t-il. Une observation corroborée par les statistiques de la direction générale du Trésor, selon laquelle les encours gérés par des fonds labellisés ISR ont atteint un nouveau record à 350 milliards d'euros à fin 2020, contre 151 milliards un an plus tôt. Le nombre de fonds labellisés a également plus que doublé en un an, avec 657 fonds.

ALIGNEMENT DES PLANÈTES

Cette envolée est le résultat d'un alignement des planètes. « La composition des marchés financiers d'aujourd'hui n'est plus celle d'hier : les investisseurs peuvent désormais investir dans des sociétés cotées comme Tesla, Neoen dans les énergies renouvelables ou McPhy dans l'hydrogène, observe Jean-François Bay. L'offre de fonds est riche et soutenue par une expertise pointue, particulièrement en France ; la crise du Covid a accéléré la prise de conscience de l'urgence climatique des épargnants, qui sont demandeurs de placements qui ont du sens. Enfin, les régulateurs poussent en faveur d'une clarification et d'une transparence accrue des fonds pour éviter le greenwashing ». À compter du 10 mars 2021 et d'ici au 1^{er} janvier 2023, les fonds, ISR ou non, seront soumis à des règles de mesures d'impact et de transparence harmonisées en matière de durabilité de leurs investissements, en application du règlement *Sustainable Finance Disclosure* (SFDR). ■



Les épargnants sont de plus en plus demandeurs de placements qui ont du sens

Glossaire de l'ISR : devenez incollable !

• **ISR** : définition officielle de l'Association française de la gestion financière (AFG) et du Forum pour l'investissement responsable (FIR). « L'ISR (investissement socialement responsable) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable »

• **ESG** : acronyme des termes Environnement, Social et Gouvernance, les trois grandes catégories de critères non financiers pris en compte dans le cadre des stratégies d'investissement socialement responsable menées par les gérants de fonds d'investissement.

• **Finance solidaire** : ensemble de mécanismes visant à financer des projets à vocation sociale et environnementale au travers d'entreprises ou d'associations, souvent à but non lucratif mais pas uniquement. Avant tout accessible au travers de l'épargne salariale, l'épargne solidaire s'ouvre progressivement à d'autres formes de placements.

• **Finance verte** : ensemble de mécanismes qui visent à drainer des capitaux vers la transition énergétique et

le développement d'une économie bas carbone, principalement la construction de nouvelles capacités de production d'énergies renouvelables (solaire et éolien essentiellement).

• **Label ISR** : label de l'État français soutenu par le ministère de l'Economie, destiné à rendre plus visibles les produits ISR par les épargnants. Un fonds labellisé ISR doit respecter une série de critères répartis en six thèmes. Le label ISR est accordé pour trois ans, renouvelable.

• **Label Greenfin** : label créé et chapeauté par le ministère de l'Environnement, destiné à drainer des capitaux vers le financement de la transition énergétique et écologique. Plus exigeant que le label ISR et accordé pour un an renouvelable, ce label est octroyé à des fonds excluant expressément les sociétés intervenant dans les secteurs du nucléaire et des énergies fossiles. L'offre de fonds labellisés Greenfin ouverts aux particuliers reste confidentielle.

• **Label Finansol** : label créé par l'association Finansol destiné à identifier les placements solidaires et décerné par un comité indépendant pour un an. Fin 2020, 166 produits étaient labellisés Finansol.

« Un standard vers lequel la gestion d'actifs doit converger »

Anne-Claire Impériale, responsable adjointe de la recherche ESG de Sycomore AM



Comment l'ISR influe-t-il sur la gestion d'un fonds ?

Un bon gérant de fonds en 2021 se doit de prendre en compte les sujets sociaux, environnementaux et de bonne gouvernance des entreprises dans ses décisions d'investissement, en plus de leurs fondamentaux économiques et de leurs performances financières. L'intégration de ces critères extra-financiers dans le processus d'investissement d'une société de gestion est notamment un moyen d'éviter les conséquences d'une controverse sur un cours de Bourse : l'exemple récent des difficultés rencontrées par Renault a montré toute l'importance de disposer de contrepouvoirs au sein de la gouvernance d'une entreprise.

Comment être certain que le gérant est réellement engagé dans une démarche responsable ?

L'épargnant, ou son conseiller, doit mener ses propres investigations. Est-ce que le prospectus du fonds intègre et décrit les critères ESG dans son processus d'investissement, en plus de l'objectif de surperformance financière ? La transparence et la pédagogie dont la société de gestion fait preuve sur le sujet dans ses reportings annuels et au niveau de chacun de ses fonds, sont des signes évocateurs. Visiter son site Internet permet en plus de s'assurer que sa démarche est sincère, que ses pratiques en tant qu'entreprise sont cohérentes avec sa stratégie d'investissement.

Cela permet-il d'éviter des titres de sociétés qui ont mauvaise presse ?

Il est nécessaire de vérifier qu'une politique d'exclusion est mise en œuvre et, si oui, selon quels critères, afin de s'assurer que sa politique d'investissement est en adéquation avec les valeurs auxquelles l'épargnant est attaché. Pour ce faire, il faut trouver la liste des entreprises présentes dans le portefeuille de chaque fonds, information de plus en plus souvent publiée.

N'y a-t-il pas plus simple ?

Le recours à des fonds thématiques, par exemple sur les énergies renouvelables ou le bien-être au travail, est certainement plus lisible et plus simple pour mettre l'allocation de l'épargne en cohérence avec les aspirations de chacun. Il faut veiller à ce que ces fonds disposent du label ISR.

Peut-on faire se fier aux labels ?

Le label ISR repose avant tout sur un engagement de moyens. Mais le nouveau cahier des charges entré en application le 23 octobre dernier impose aux sociétés de gestion de s'engager sur l'atteinte d'objectifs de surperformance sur au moins deux indicateurs ESG, par rapport à un panier de référence. On peut aussi rappeler que le label ISR suppose l'élimination de 20% de l'univers d'investissement du gérant et l'absence d'utilisation systématique de produits complexes comme certains produits dérivés. On peut donc considérer le label ISR comme un standard minimum auquel l'ensemble de l'industrie de la gestion d'actifs devra se conformer, dans un monde qui exige une transformation de toute notre économie. Pour les épargnants les plus soucieux de la vertu environnementale de leurs investissements, mieux vaut privilégier le label Greenfin.